



Comment développer et gérer un fonds de dotation



Créés dans le cadre de la loi de modernisation sociale en 2008, les fonds de dotation ont été mis en place pour introduire de la souplesse dans l'utilisation du mécénat. Selon qu'ils sont portés par une structure culturelle, une collectivité, une entreprise ou une personne privée, les fonds de dotation ne répondent pas aux mêmes objectifs et ne sont pas gérés de la même manière. Enjeux patrimoniaux, enjeux de soutien de l'intérêt général, enjeux de financements alternatifs, les fonds de dotation exprimeront l'intention de leurs fondateurs dans des statuts et des modalités de gestion spécifiques.

OBJECTIFS DE FORMATION : À L'ISSUE DE CE MODULE, LES PARTICIPANTS SERONT EN MESURE DE

- Clarifier les possibilités des fonds de dotation au regard des besoins exprimés par ses potentiels fondateurs
- Créer, animer et développer un fonds de dotation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre ce qu'est un fonds de dotation
- Comprendre l'enjeu de l'intérêt général de son objet
- Cerner les intentions des fondateurs
- Traduire les intentions des fondateurs dans les statuts
- Traduire les intentions des fondateurs dans la gestion
- Savoir jouer de la souplesse juridique d'un fonds de dotation

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases du fonctionnement d'une association

PUBLICS

Cette formation pratique et réflexive s'adresse à tout professionnel en charge de la gestion d'un projet et de la recherche de financements privés

MÉTHODOLOGIE

Apports théoriques
Notions clés / Méthodologies spécifiques
Réflexions collectives / Échanges d'expériences
Études de cas / Exercices pratiques

DOCUMENTATION

Supports de formation

ÉVALUATION

Évaluations formatives et sommatives sous forme de mise en situation, d'étude de cas et de quizz

TARIFA (voir p. suivante)

DATE mar. 3 décembre

Formation de 7h (1 jour)

Intervenante
Nadine Puyoo-Castaings

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Inscription par mail à contact@aquitaineculture.org

Les prix sont donnés à titre indicatif et Aquitaine Culture se réserve le droit de les modifier sans préavis.

Le prix payé par le bénéficiaire sera celui indiqué sur les tarifs en vigueur au moment de sa candidature.

Sauf dispositions particulières, les formations sont payables au comptant lors de l'inscription.

- En cas de paiement effectué par un opérateur de compétences (OPCO), il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la prise en charge des frais de formation par l'organisme qu'il aura désigné. Dans le cas d'une prise en charge partielle, le participant s'acquittera de la différence et dans le cas de non-prise en charge, il s'acquittera du paiement total.
- Tant que les frais d'inscription n'ont pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, Aquitaine Culture se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

Propriété intellectuelle • Toute reproduction des outils, même partielle, est interdite.

Documents légaux • La facture est adressée à l'issue de la formation ou de la première partie de la formation.

L'attestation de présence peut être fournie sur demande après la formation.

Pour chaque inscription à une formation, une convention de formation professionnelle, établie sur demande et selon les textes en vigueur, vous sera adressée en 2 exemplaires, dont un est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre organisation.

Annulation | Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, l'association Aquitaine Culture se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation au plus tard 8 jours avant la date prévue, et ce, sans que sa responsabilité puisse être mise en cause.

En cas d'annulation pure et simple ou de son report à une période supérieure à un mois, le prix versé à Aquitaine Culture sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la manifestation ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit..

Toute annulation du participant doit être notifiée par mail le plus rapidement possible. En cas d'annulation de 3 à 15 jours avant la formation, 20% du montant du stage sera facturé pour frais de dossier. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrés avant la formation, la totalité du prix sera facturée, sauf en cas de force majeure dûment constatée.

En cas d'abandon par le stagiaire en cours de formation pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le montant correspondant aux prestations de formation non exécutées sera facturé par Aquitaine Culture à titre de dédit.

TARIFS

• PRESTATION DE FORMATION • PERSONNES MORALES : *nous consulter*

• FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE • PERSONNE PHYSIQUE :

	TARIF A	TARIF B	ATELIER TRAINING
Adhérents Aquitaine Culture *	750 €	450€	250 €
Non-adhérents Aquitaine Culture	975 €	550 €	300 €

* L'adhésion annuelle à Aquitaine Culture est de 20 € pour une personne physique (10 € pour les demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires des minima sociaux) et de 150 € pour une personne morale (associations, coopératives, établissements publics, ...).

NB : un adhérent de l'Association ne peut pas simultanément être bénéficiaire du Fonds de dotation Aquitaine Culture.





PRISE EN CHARGE - FINANCEMENT

• PERSONNE PHYSIQUE

Intermittent du spectacle, salarié, agent de la fonction publique territoriale, indépendant, demandeur d'emploi...

vous pouvez bénéficier d'une prise en charge du coût de votre formation.

Suivant votre situation professionnelle, possibilités de financement par • l'AFDAS • l'OPCO de votre employeur (UNIFORMATION, FAFIEC,...) dans le cadre d'un plan de formation ou d'un CIF (Congé Individuel de Formation) • PÔLE EMPLOI (AIF - aide individuelle à la formation, ...) • etc.

• COLLECTIVITÉS, AGENCES CULTURELLES ET AUTRES PERSONNES MORALES - NOUS CONSULTER

VOTRE CONTACT • Sébastien Carnac

A votre disposition pour vous informer sur le programme

et vous guider dans les modalités de prise en charge par les différents organismes

09 82 51 00 86 • contact@aquitaineculture.org

organisme certifié



Datadock

N° OF - 72 33 09692 33

NOMBRE DE PARTICIPANTS / SESSION • 12 personnes maximum

Une attestation de formation peut être délivrée à l'issue de chaque module.

HORAIRES DES FORMATIONS • 9h30-12h30 / 14h-18h

LIEU DE FORMATION

en tant que prestataire • **dans vos locaux - dans toute la France**

en tant qu'organisme de formation • **Cité numérique • 2 rue Marc Sangnier, 33130 Bègles**

